

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

DELIBERATION

En exercice 50
Présents 41
Votants 44

Le président certifie que
la délibération a été
affichée au siège de la
Communauté de
communes le 25/09/2026.

L'an 2026, le 24 septembre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 18 septembre 2026, la séance est présidée par David BUISSET .

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, Christelle BROSELLIER, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Sandrine GUERCHE, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Jean-Yves JULLIEN, Joël LE BESCO, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER, Benoît VIART.

Pouvoir(s) : François BORDIN pouvoir à Olivier BERNARD, Loïc LEBRET pouvoir à Frédérique LE FUR BASLE, Christian TOCZE pouvoir à George DUMAS.

Absent(s) excusé(s) : François BORDIN, Loïc LEBRET, Christian TOCZE.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Vincent DAUNAY, Sébastien LAVOLLÉE, Vincent MELCION, Serge MILLET, Hervé ROUAULT.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle LEGROS

N° 2026-09-DELA-134 : Admission non-valeur budget Ordures Ménagères, SPANC et budget principal

1. **Cadre réglementaire :**

- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L .1617-5 ;
- Vu la délibération 2025-12-DELA-127 portant sur le vote des budgets primitifs 2026 du budget principal et de ses budgets annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC » en date du 18 décembre 2025 ;
- Vu la demande adressée par le SGC de Dol de Bretagne en date du 1^{er} juillet 2026 ;

2. **Description du projet :**

Le comptable public a informé la Communauté de communes Bretagne romantique qu’il n’avait pas pu procéder au recouvrement de certaines créances figurant sur les listes transmises à la collectivité, en raison notamment de poursuites demeurées sans effet ou de combinaisons infructueuses d’actes.

Il sollicite, en conséquence, l’admission en non-valeur des créances concernées ainsi que, pour les créances juridiquement éteintes, leur constatation en créances éteintes, conformément à leur nature et aux motifs d’irrecouvrabilité exposés dans les listes transmises. La présente délibération porte ainsi sur des créances irrécouvrables relatives principalement à des **trop-perçus de salaires, des prestations du SPANC et des redevances d’ordures ménagères**.

Le montant total des créances concernées s’élève à **11 281,80 €**, réparti comme suit :

- 5 247,96 € au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541) ;
- 6 033,84 € au titre des créances éteintes (compte 6542).

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 des budgets concernés.

3. **Tableau récapitulatif des créances**

N° de liste Trésorerie	Budget	Article comptable	Objet	Montant en €	Prévu au BP 2026	Disponible
7228010412	06000 - Budget Principal	6541 - Créances admises en non valeur	Trop perçu salaires pour 2 agents du Chantier Accompagnement projet	939,22 €	1 500,00 €	560,78 €
7529560012	06005 - SPANC	6541 - Créances admises en non valeur	Contrôle Assainissement non collectif	1 218,96 €	1 500,00 €	281,04 €
5055770311	06008 - Ordures Ménagères	6541 - Créances admises en non valeur	Redevances Ordures Ménagères	3 000,13 €	15 000,00 €	5 876,38 €
6929520012	06008 - Ordures Ménagères	6541 - Créances admises en non valeur	Redevances Ordures Ménagères	89,65 €		
6657720312	06008 - Ordures Ménagères	6542 - Créances éteintes	Redevances Ordures Ménagères	1 105,69 €	- €	
7120570312	06008 - Ordures Ménagères	6542 - Créances éteintes	Redevances Ordures Ménagères	4 928,15 €		
TOTAL				11 281,80 €	18 000,00 €	6 718,20 €

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **ADMETTRE** en créances irrécouvrables les titres présentés par le Trésorier pour les budgets concernés comme détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Marie – Noëlle LEGROS
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé